

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/06/2020

DATE DE CONVOCAATION 29/05/2020	L'an deux mille vingt Le 03 juin à 19 heures 00, Les membres légalement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GUIARD, <u>Etaient présents:</u> Formant la majorité du conseil en exercice. Mme DELTRUC, M. VAUTIER, Mme CHARPENTIER, M. DELTRUC, Mme AUFFET, M. DUBRAY, Mme SANSONE, M. BAVIERE, M. BESSIERE, Mme PLUZANSKI, M. BLIN, Mme MAES, M. CARON, Mme MORHAIN, M. COPIER, M. WISNIEWSKI <u>Etaient absentes :</u> Mme VAN DER BEKEN, Mme DE PUERTAS JOSEPH SECRETAIRE : Véronique AUFFRET a été élue secrétaire de séance
DATE D'AFFICHAGE 29/05/2020	
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 19 PRESENTS 17 VOTANTS 17	

Ouverture de la séance à 19H00

ADHESION DE LA CCVC AU SIMVVO

Vu le Code général des Collectivités territoriale,

Vu l'article L5211-18 du CGCT,

Considérant que l'adhésion de la Communauté de Communes à un syndicat mixte est subordonnée à l'accord des conseils municipaux membres de la Communauté de Communes,

Vu la délibération de la CCVC approuvant l'adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat Intercommunal de Musique du Vexin et du Val d'Oise,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE, l'adhésion de la Communauté de Commune Vexin Centre au SIMVVO à l'**UNANIMITE**.

SOLLICITATION DE L'ETAT POUR L'OCTROI D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU CONTRAT DE RURALITE POUR L'EXTENSION DU CENTRE MEDICAL

Monsieur le Maire rappelle que depuis la mise en service du centre médical en novembre 2018, celui-ci rencontre un vif succès permettant aux habitants de nombreuses communes rurales situées en périphérie de la commune, d'avoir à disposition centre médical et paramédical, pharmacie et centre dentaire.

Compte tenu du besoin et du potentiel en terme de recrutement de jeunes médecins, Monsieur le Maire propose une extension de 71.9 m² de surface utile permettant la réalisation de deux cabinets, d'une salle d'attente et d'un espace de rangement.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- Coût HT prévisionnel de l'extension	153 568 €
- Coût TTC	184 281 €
- Subvention possible 40 %	61 427 €
- Avance TVA par la commune	30 714 €
- Fonds propres ou emprunt	92 141 €
- L'idéal serait une subvention de 60 % soit	92 141 €
- Et des fonds propres ou emprunt	61 427 €

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/06/2020

Le conseil municipal après avoir entendu son Maire et à l'UNANIMITE :

ACCEPTE, la proposition d'extension

AUTORISE, le Maire à solliciter l'Etat pour l'obtention d'une subvention et à engager toutes démarches pour la réalisation de cette extension.

COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Désignation des membres du C.C.A.S :

Sont élus à l'UNANIMITE :

- Mme Christine DELTRUC, Adjointe
- M. Bernard DELTRUC, Adjoint
- Mme Anne-Marie SANSONE, Conseillère Municipale
- Mme Véronique AUFFRET, Conseillère Municipale
- Mme Laurence VAN DER BEKEN, Conseillère Municipale
- Mme Rebecca DE PUERTAS JOSEPH, Conseillère Municipale

Désignation des membres extérieurs du C.C.A.S :

Sont candidats :

- Mme Elise NOUBEL
- Mr Serge EYFFERT
- Mme Francine DARRAS
- Mme Sylvie TOUGNE-CABES
- Mme Jocelyne SOULIEZ-DUPONT
- Mme Ana Christina CARON

Sont élus à l'UNANIMITE.

Désignation des membres des AFFAIRES SCOLAIRES :

Sont élus à l'UNANIMITE :

- Mme Christine DELTRUC, Adjointe
- M. François BAVIERE, Conseiller Municipal
- Mme Emmanuelle MAES, Conseillère Municipale
- M. Arnaud BESSIERE, Conseiller Municipal
- M. Nicolas WISNIEWSKI, Conseiller Municipal
- Mme PLUZANSKI Anne-Noëlle, Conseillère Municipale

Désignation des membres extérieurs des AFFAIRES SCOLAIRES :

Sont candidats :

- Mme Francine DARRAS
- Mme Sandrine SERRURIER
- Mme Catherine DUPUICH
- M. Ludovic BERTHY
- Mme Anaïs BELABED
- Mme Sophie ZIMMER

Sont élus à l'UNANIMITE.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/06/2020

Désignation des membres de la commission D'APPEL D'OFFRES ET DES ACHATS :

Sont élus à l'UNANIMITE :

3 titulaires :

- M. Bernard DELTRUC, Adjoint
- M. Paul DUBRAY, Adjoint
- M. David COPIER, Conseiller Municipal

3 suppléants :

- M. Jérémie CARON, Conseiller Délégué
- Mme Leslie MORHAIN, Conseillère Déléguée
- M. Arnaud BLIN, Conseiller Municipal

Désignation des membres de la commission INFORMATION :

Sont élus à l'UNANIMITE :

- Mme Christine CHARPENTIER, Adjointe
- Mme Anne-Noëlle PLUZANSKI, Conseillère Municipale
- M. François BAVIERE, Conseiller Municipal
- Mme Claire LECLERC, membre extérieur

Désignation des membres de la commission FINANCES, BUDGETS ET TRAVAUX :

Sont élus à l'UNANIMITE :

- M. Bernard DELTRUC, Adjoint
- M. Paul DUBRAY, Adjoint
- M. François BAVIERE, Conseiller Municipal
- Mme Véronique AUFFRET, Conseillère Municipale

Désignation des membres du jury Village Fleuri :

Sont élus à l'UNANIMITE :

- Mme Leslie MORHAIN, Conseillère Déléguée
- M. David COPIER, Conseiller Municipal

Désignation des membres de la Médiathèque :

Sont élus à l'UNANIMITE :

- Mme Christine DELTRUC, Adjointe
- Mme Leslie MORHAIN, Conseillère Déléguée
- Mme Emmanuelle MAES, Conseillère Municipale

Membres extérieurs :

- GLADY Lise
- LEMIRE Elena
- LIBAUDE Alain
- MARISSAEL Sylvie
- JARRY Eric
- PAPILLON Jackie
- RAULT Catherine
- TACK Ledi
- DELCAYRE Hervé

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/06/2020

- ZWOZNIAK BEAUJARD Sophie
- DUPUICH Catherine
- ALRIC Adrien
- TOUGNE-CABES Sylvie
- SOULIE Patricia

Désignation des membres de l'ANIMATION :

Sont élus à l'UNANIMITE :

- M. Claude VAUTIER, Adjoint
- M. Bernard DELTRUC, Adjoint
- Mme Laurence VAN DER BEKEN, Conseillère Municipale
- Mme Emmanuelle MAES, Conseillère Municipale
- Mme Rébecca DE PUERTAS JOSEPH, Conseillère Municipale

Désignation des membres extérieurs de l'ANIMATION :

Sont candidats :

- M. Alain LIBAUDE
- M. Ludovic BERTHY
- M. Bruno DUDON
- Mme Delphine LAMBINET
- M. Jean-François BULCOURT
- Mme Elena LEMIRE
- M. Mario SANSONE
- M. Serge EYFFERT
- Mme Sandrine SERRURIER
- M. Adrien ALRIC
- M. Philippe DETRICHE
- Mme Charlotte DETRICHE
- Mme Chloé VAUTIER
- Mme Catherine GRUSSENMEYER
- M. Charly COPIN
- Mme Charlotte BERTHEAU
- Mme Jocelyne SOULIEZ

Sont élus à l'UNANIMITE.

PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LE PERSONNEL QUI A TRAVAILLE PENDANT LA PERIODE DU CONFINEMENT DU AU COVID19

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, en son article 11,

Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/06/2020

à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Considérant que, conformément au décret susvisé, une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail en présentiel,

Considérant que, la présente délibération a pour objet mettre en place cette prime exceptionnelle et de définir les critères d'attribution au sein de la commune de Boissy l'Aillierie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** :

Article 1 : d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire.

Le versement de cette prime est possible pour :

- Les fonctionnaires titulaires et stagiaires
- Les agents contractuels de droit public
- Les agents contractuels de droit privé employés dans les établissements publics.

Le montant de cette prime est fixé à 660 € par agent. Elle sera versée en une fois, sur la paie du mois de juin 2020. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

Article 2 : D'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus.

Article 3 : De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire.

Article 4 : Le Maire et le Comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au représentant de l'Etat pour contrôle de légalité.

DESIGNATION DES JURES D'ASSISES

Comme chaque année, sur décision préfectorale, la commune doit procéder à un tirage au sort à partir des listes électorales un nombre triple fixé par arrêté.

Les jeunes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans ne pourront être désignés.

Le tirage au sort a eu lieu.

DIVERS

Monsieur le Maire informe que les communes ont perdu le procès pour le passage du Fret et que les mairies vont faire appel.

Séance levée à 20h30

Le Maire :

Michel GUIARD

Le secrétaire de séance :

Véronique AUFFRET